

Les Nervopiles et le Grand Sympathique

A base de cerveau, de moelle épinière et de reconstituants collieriaux, les Nervopiles exercent une action toute particulière sur le Grand Sympathique. Leur formule a été approuvée par le Docteur VIDAL, le grand spécialiste de Sympathothérapie.

Les Nervopiles sont conseillées dans toutes les déficiences du système nerveux (névroses, dépressions physiques et morales, nervosité exagérée, insomnies, maux de tête, neurasthénie, impuissance et dans tous les troubles circulatoires (régles irrégulières ou douloureuses, retour d'âge).

Les Nervopiles sont parfaitement assimilables et ne présentent aucun danger. Elles se prennent à raison d'une ou deux avant chaque repas. La cure complète se compose de trois flacons.

Le flacon, 15 fr., toutes pharmacies ou 16.50 Lab. Nervopiles, Etampes, 9508.

M. VON PAPEN a visité le pavillon allemand de l'Exposition

Paris, 1er. — M. von Papen est ce vendredi l'hôte de l'Exposition. Arrivé dans la soirée du 29, l'ambassadeur de Reich à Vienne a accompagné samedi l'ambassade d'Allemagne à Paris.

Officiellement, sa visite est d'ordre diplomatique, strictement personnel et privé. Durant le week-end, M. von Papen a visité l'exposition et plus particulièrement le pavillon allemand.

A l'ambassade d'Allemagne où l'on a confirmé sa présence, Paris, on ajoute que le séjour de M. von Papen ne se prolongera pas au delà de quatre jours. Il devrait donc repartir ce soir ou demain.

8 médicaments dans une plante

Essayer de manger un clou ou plutôt d'insérer dans le trou d'une vis votre organisme a besoin de fer. Il a aussi besoin de magnésium, de sodium, de soufre, de manganèse, de phosphore, etc.

Or, la Science Française a découvert à Madagascar une plante, l'IVARIA, qui contient tous ces produits indispensables à votre sang. Ces éléments vitaux sont assimilables.

à l'état vivant

PHOSPHORE FER SODIUM SOUFRE

Le vin de Trileuse

pour être bien portants

UNE DECLARATION DE SIR JOHN SIMON RELATIVE AU PROGRAMME GOUVERNEMENTAL DE REARMEMENT AERIEN

Londres, 1er. — Repondant cet après-midi aux questions d'une journaliste britannique, le ministre de l'Air, Sir John Simon, a déclaré que le programme de réarmement aérien de l'Angleterre est "la politique du gouvernement" à l'égard de la France.

Le projet prévoit la formation de comités de recrutement semi-militaires aux points stratégiques de chaque état, comités qui procéderaient aux enrôlements dès le début d'hostilités éventuelles.

DES CAMBRIOLEURS EMPORTENT DES OISEAUX A PARIS

Paris, 1er. — M. André Boustou, qui tient une boutique d'oiseaux, rue Dauphine, constatait hier après-midi que des cambrioleurs s'étaient introduits chez lui. Les malfaiteurs avaient dévasté ses cages et fait main basse sur la plupart de ses précieux pensionnaires. D'autres avaient été étouffés. Leurs petits corps jonchaient le sol.

On a pu arrêter, quelques heures après, deux cambrioleurs. Ce sont deux repris de justice : Victor Tives, 25 ans, 8, rue Rambuteau et Gaston Chotin, 26 ans, sans domicile fixe.

LA MORT D'UN MAITRE-QUEUX

Macon, 1er. — M. Burtin, un des meilleurs cuisiniers français, vient de mourir subitement. Il avait été chef à la Cour d'Allemagne et avait fait la plus grande partie de sa carrière en tant que chef. Il était installé ensuite à Sauley, près de Macon.

L'opinion du corps médical sur le traitement glandulaire OKASA

Dans un article extrêmement intéressant, paru récemment dans la « Revue Médicale et Scientifique Française », le Dr H. Rajak, ancien Directeur du Bureau Municipal d'Hygiène de Vichy, s'exprime dans les termes suivants :

« La méthode hormono-thérapeutique « Okasa » — que l'on trouve couramment en pharmacie — permet de résoudre la plupart des maux physiques et sexuels... »

« On peut, on doit indiquer Okasa pour la fatigue générale, la paresse mentale, les troubles nerveux, les névroses, les névralgies, les maux de tête, les arthroses, les phobies, les surexcitations ou affaiblissements nerveux et en général, tous maux où le dérèglement du grand sympathique peut être dénoté. »

« Okasa peut sauver bien des déficiences physiques depuis l'amolissement des chairs la chute des seins, jusqu'aux multiples formes de la vieillesse précoce (ankilose, faiblesse de mémoire, impuissance, infirmité de l'âge). »

« Il est tout indiqué dans les convalescences de maladies infectieuses, lorsque l'équilibre vital a été profondément atteint, comme dans les périodes difficiles de la vie d'une femme. »

Pour permettre au grand public de se documenter sur les remarquables possibilités de cette méthode hormono-thérapeutique, les Laboratoires Okasa, Service P.N., 9, Rue Saint-Honoré, Paris (2e) ont résolu d'envoyer gratuitement à toute personne adulte, sur simple demande, la passionnante étude du Docteur J. Pierron sur : « Le Rôle de nos glandes à sécrétion interne ».

Cet ouvrage documentaire rassemble en des pages abondamment illustrées en couleurs, tout ce que chacun devrait savoir du problème sexuel moderne et de ses conséquences pour la santé et l'équilibre humain.

Les Chinois s'apprennent à contre-attaquer

Changhai, 1er. — Le porte-parole du quartier général chinois a fait à la presse la déclaration suivante :

Après trois tentatives vaines, les forces japonaises ont réussi cet après-midi à traverser le rivières de Sou-Tchéou, près de Pei Hin Chung sur un pont improvisé dans la partie la plus étroite du cours d'eau.

L'attaque avait été préparée par un violent bombardement de l'artillerie et des avions japonais durant toute la nuit.

Les troupes chinoises s'apprennent à contre-attaquer de nouveau. L'infanterie japonaise, soutenue par d'importants éléments motorisés a attaqué le village de Ouan-Tang-Chiao sur la route de Ta Zang à Nan Ziang. Poursuivant leur tactique de raccourcissement du front dans cette région, les troupes chinoises ont abandonné ce village après avoir infligé de lourdes pertes aux ennemis. L'après-midi a été calme dans le secteur de Hsiao Nan Ziang. Il semble que les japonais concentrent tous leurs efforts sur la rivière de Sou-Tchéou.

2.000 Japonais ont franchi la rivière

Changhai, 1er. — On déclare de bonne source que les troupes japonaises qui sont passées au Sud de la rivière de Sou-Tchéou à Tchou-Kia-Chiao seraient au nombre de 2.000.

L'avance japonaise près de Yang Tchouan

Pékin, 1er. — La colonne japonaise Kawaï, appuyée par des escadrons de cavalerie, a mis en déroute les troupes chinoises à une quinzaine de kilomètres à l'Ouest de Yang-Tchouan, et a occupé la gare de Tse-shih, sur le chemin de fer de Cheng-Tai.

La colonne Sakai, opérant sur le front Pékin-Han-Kou, a repoussé une contre-attaque déclenchée hier soir par deux mille soldats de la 89e division, qui a perdu 400 hommes. Elle s'est ensuite portée sur Han-Ho, à plus de trois kilomètres au Nord de Tchouan-Teh, où elle a occupé des gares et têtes de pont.

Les troupes chinoises qui défendent Tchouan-Teh comptent environ six mille hommes et disposent d'un train blindé. Rien à signaler sur le front de Tien-Tan-Pou Kou, où les troupes nipponnes se trouvent à plus de 14 kilomètres au Sud de Ling Hsien.

Les Japonais marchent sur Tai Yuan

Front du Chanai, 1er. — On annonce de Pékin que l'armée japonaise continue de marcher vers Tai Yuan, capitale du Chanai, en longeant la ligne du chemin de fer de Tchetai, et a occupé la ville de Hsin Hsing, qui est à 12 kilomètres à l'Ouest de Yang Tchouan et à 42 km. à l'Ouest du col de Niang Tai.

Violents combats à Chaping Kai

Tokio, 1er. — On mande de Moukden que plusieurs centaines de bandits communistes ont attaqué hier, à 6 h., la ville de Chaping Kai. Les franc-tireurs se sont retirés après dix heures de combats sanglants. Quatorze soldats japonais ont été tués et six blessés.

Des avions nippons ont survolé des postes britanniques qui ont ouvert le feu

Londres, 1er. — On mande de Changhai à l'Agence Reuter :

On note à Changhai la croissance d'un sentiment anti-britannique. Les officiers d'état-major japonais insistent sur la nécessité de bombarder les postes britanniques situés le long de la voie ferrée de Changhai-Hang Tchouan, adossés aux postes de défense britannique, aussi craint-on qu'une situation grave en résulte.

On croit savoir d'autre part, que des représentations énergiques ont été faites auprès des autorités japonaises et chinoises, les priant d'exercer une plus grande vigilance, en ce qui concerne la sécurité des troupes britanniques et des résidents anglais et américains. Dans le secteur de défense, en dépit de ces représentations, les avions de bombardement japonais ont survolé aujourd'hui les postes britanniques qui, suivant les

1812.....

Depuis 1812, L'ELIXIR ANTI-GLAIREUX du Dr GUILLIÉRIEUS des milliers de personnes atteintes d'asthme, rhumatisme, migraines, excès de bile, maladies du foie des reins, de la vessie. Toutes Pharmas. 9008

Reunion du Conseil privé

Tokio, 1er. — De l'Agence Domei : Le Conseil privé s'est réuni ce matin en séance plénière en présence de l'empereur et a approuvé, projet de traité par lequel le Japon renonce à ses droits d'exterritorialité en Mandchourie et

La déléation italienne a quitté Rome

Rome, 1er. — La déléation qui représentera l'Italie à la conférence de Bruxelles a quitté Rome ce matin. Elle est présidée par l'ambassadeur Aldrovandi Marescotti et comprend de hauts fonctionnaires du Palais Chigi ainsi que plusieurs experts.

Le Conseil des Trade-Unions d'Australie propose le boycottage des marchandises japonaises

Melbourne, 1er. — Le Conseil des Trade-Unions d'Australie a publié un manifeste préconisant le boycottage à travers le pays, de toutes les marchandises japonaises, ainsi que la cessation immédiate de l'exportation de tout matériel de guerre à destination du Japon.

Un rédacteur au ministère des Pensions tente de se suicider dans des circonstances dramatiques

Il s'est jeté sous un train en gare du Nord et a eu le bras droit écrasé. Il a déclaré qu'il recommencerait à la première occasion.

Paris, 1er. — Des employés de la Compagnie du Nord remarquaient hier, à 18 h., le manège d'un homme qui, après avoir escaladé le parapet du pont sur lequel la rue Jussieu est franchie, se précipita dans le bras droit de fer, se laissant tomber sur le ballast. Il se releva sain et sauf, bien qu'il fut tombé d'une hauteur d'environ sept mètres. Ce fut pour se précipiter vers un train venant de la gare du Nord et roulant à toute vitesse : le malheureux fut happé par le convoi. Lorsque les femots de cette scène tragique furent arrivés sur place, ils aperçurent que le désespéré se traitait de cette affaire avec le bras droit écrasé. Il fut transporté à l'hôpital Lariboisière où il dut subir l'amputation du bras blessé. Il s'agit de M. Victor Ramard, âgé de 40 ans, rédacteur au Ministère des Pensions, tué de guerre à 50 %, demeurant Cité des Fleurs à Paris.

Interrogé par Evrard, commissaire spécial, il refusa de faire connaître les motifs de son acte de désespoir, mais déclara qu'il recommencerait à la prochaine occasion.

Vingt-six blessés dans un accident d'auto

Bruxelles, 1er. — Près de Saint-Trond un autobus transportant des mineurs s'est renversé à la suite de l'éclatement d'un pneu. Vingt-six des occupants ont été blessés. Cinq d'entre eux sont grièvement atteints.

HERNIE

La localisation intégrale de la hernie en dedans de sa cavité naturelle est indispensable pour schématiser le Hernieux vers la guérison définitive. Ce merveilleux résultat est obtenu journellement par la méthode nouvelle du spécialiste M. GLABER, 62, rue Faidherbe à Lille, les 9 à 12 h. et de 3 à 7 h. Démonstration gratuite. Résultats garantis par écrit.

L'AGITATION AU MAROC tendait à aboutir à un soulèvement général

Rabat, 1er. — Le général Nogues a fait à la presse des déclarations suivant lesquelles le récent plan de révolte des indigènes devait aboutir à une tentative de soulèvement général. Pour briser de tels desseins, le général a pris des mesures de force. Il a déclaré qu'il continuerait si besoin s'en faisait sentir.

Parlant des agitateurs français, il a ajouté :

« Pour ceux-là, le serait également impitoyable. Je ne tolérerai plus une action perturbatrice. Je sais maintenant que j'ai l'appui de tous les partis français qui ont compris le danger. »

UN VOLEUR D'AUTO arrêté près de Reims

C'est un évadé d'un patronage de la Moselle auteur de divers méfaits

Reims, 1er. — Un Parisien de dix-sept ans, Claude Morel, évadé depuis le 28 octobre d'un patronage de Guénange (Moselle), vient d'être arrêté à Witry-les-Reims après une longue randonnée effectuée à bord d'une auto volée.

Morel avait dérobé, en effet, sur le place d'Armes, à Metz, la voiture de M. Cassin, demeurant à Hagondange, et s'était empressé de quitter la ville. Il s'était dirigé vers Bar-le-Duc.

A l'arrivée dans cette ville, ses réservoirs d'essence étant vides, Morel les fit remplir et, l'opération terminée, démarra brusquement. Le voleur, qui ne possédait pas le moindre argent, arriva à Reims dans l'après-midi. Il décida de se procurer coûte que coûte de quoi acheter quelque nourriture.

Morel immobilisa la voiture près de la gare, pénétra dans la salle des pas perdus, s'empara d'une valise dont il pensait pouvoir vendre le contenu et bondit dans l'auto avant que l'on ait pu intervenir.

Le voleur s'enfugit alors à vive allure sur la route de Reims. Il ne devait pas aller loin. A Witry-les-Reims, en effet, il eut une panne d'essence. Morel tenta de se ravitailler et renoua l'opération réussie à Bar-le-Duc. Mais le garagiste, soupçonnant les intentions du client bondit sur le marchepied de la voiture au moment où elle démarrait. Il empoigna le volant et fit si bien que l'auto heurta un arbre contre lequel elle s'immobilisa. Des passants accoururent et se saisirent du conducteur à qui une correction fut administrée. Les gendarmes, peu après, arrêtaient Morel.

LA CONFERENCE DES NEUF PUISSANCES

M. Delbos partira ce matin pour Bruxelles

Paris, 1er. — M. Yvon Delbos, ministre des Affaires étrangères, est parti ce matin à 11 h. 30 par le train pour Bruxelles, où il doit représenter la France à la conférence du pacifique.

UN VOLEUR D'AUTO arrêté près de Reims

C'est un évadé d'un patronage de la Moselle auteur de divers méfaits

Reims, 1er. — Un Parisien de dix-sept ans, Claude Morel, évadé depuis le 28 octobre d'un patronage de Guénange (Moselle), vient d'être arrêté à Witry-les-Reims après une longue randonnée effectuée à bord d'une auto volée.

Morel avait dérobé, en effet, sur le place d'Armes, à Metz, la voiture de M. Cassin, demeurant à Hagondange, et s'était empressé de quitter la ville. Il s'était dirigé vers Bar-le-Duc.

A l'arrivée dans cette ville, ses réservoirs d'essence étant vides, Morel les fit remplir et, l'opération terminée, démarra brusquement. Le voleur, qui ne possédait pas le moindre argent, arriva à Reims dans l'après-midi. Il décida de se procurer coûte que coûte de quoi acheter quelque nourriture.

Morel immobilisa la voiture près de la gare, pénétra dans la salle des pas perdus, s'empara d'une valise dont il pensait pouvoir vendre le contenu et bondit dans l'auto avant que l'on ait pu intervenir.

Le voleur s'enfugit alors à vive allure sur la route de Reims. Il ne devait pas aller loin. A Witry-les-Reims, en effet, il eut une panne d'essence. Morel tenta de se ravitailler et renoua l'opération réussie à Bar-le-Duc. Mais le garagiste, soupçonnant les intentions du client bondit sur le marchepied de la voiture au moment où elle démarrait. Il empoigna le volant et fit si bien que l'auto heurta un arbre contre lequel elle s'immobilisa. Des passants accoururent et se saisirent du conducteur à qui une correction fut administrée. Les gendarmes, peu après, arrêtaient Morel.

UN VOLEUR D'AUTO arrêté près de Reims

C'est un évadé d'un patronage de la Moselle auteur de divers méfaits

Reims, 1er. — Un Parisien de dix-sept ans, Claude Morel, évadé depuis le 28 octobre d'un patronage de Guénange (Moselle), vient d'être arrêté à Witry-les-Reims après une longue randonnée effectuée à bord d'une auto volée.

Morel avait dérobé, en effet, sur le place d'Armes, à Metz, la voiture de M. Cassin, demeurant à Hagondange, et s'était empressé de quitter la ville. Il s'était dirigé vers Bar-le-Duc.

A l'arrivée dans cette ville, ses réservoirs d'essence étant vides, Morel les fit remplir et, l'opération terminée, démarra brusquement. Le voleur, qui ne possédait pas le moindre argent, arriva à Reims dans l'après-midi. Il décida de se procurer coûte que coûte de quoi acheter quelque nourriture.

Morel immobilisa la voiture près de la gare, pénétra dans la salle des pas perdus, s'empara d'une valise dont il pensait pouvoir vendre le contenu et bondit dans l'auto avant que l'on ait pu intervenir.

Le voleur s'enfugit alors à vive allure sur la route de Reims. Il ne devait pas aller loin. A Witry-les-Reims, en effet, il eut une panne d'essence. Morel tenta de se ravitailler et renoua l'opération réussie à Bar-le-Duc. Mais le garagiste, soupçonnant les intentions du client bondit sur le marchepied de la voiture au moment où elle démarrait. Il empoigna le volant et fit si bien que l'auto heurta un arbre contre lequel elle s'immobilisa. Des passants accoururent et se saisirent du conducteur à qui une correction fut administrée. Les gendarmes, peu après, arrêtaient Morel.

UN VOLEUR D'AUTO arrêté près de Reims

C'est un évadé d'un patronage de la Moselle auteur de divers méfaits

Reims, 1er. — Un Parisien de dix-sept ans, Claude Morel, évadé depuis le 28 octobre d'un patronage de Guénange (Moselle), vient d'être arrêté à Witry-les-Reims après une longue randonnée effectuée à bord d'une auto volée.

Morel avait dérobé, en effet, sur le place d'Armes, à Metz, la voiture de M. Cassin, demeurant à Hagondange, et s'était empressé de quitter la ville. Il s'était dirigé vers Bar-le-Duc.

A l'arrivée dans cette ville, ses réservoirs d'essence étant vides, Morel les fit remplir et, l'opération terminée, démarra brusquement. Le voleur, qui ne possédait pas le moindre argent, arriva à Reims dans l'après-midi. Il décida de se procurer coûte que coûte de quoi acheter quelque nourriture.

Morel immobilisa la voiture près de la gare, pénétra dans la salle des pas perdus, s'empara d'une valise dont il pensait pouvoir vendre le contenu et bondit dans l'auto avant que l'on ait pu intervenir.

Le voleur s'enfugit alors à vive allure sur la route de Reims. Il ne devait pas aller loin. A Witry-les-Reims, en effet, il eut une panne d'essence. Morel tenta de se ravitailler et renoua l'opération réussie à Bar-le-Duc. Mais le garagiste, soupçonnant les intentions du client bondit sur le marchepied de la voiture au moment où elle démarrait. Il empoigna le volant et fit si bien que l'auto heurta un arbre contre lequel elle s'immobilisa. Des passants accoururent et se saisirent du conducteur à qui une correction fut administrée. Les gendarmes, peu après, arrêtaient Morel.

UN VOLEUR D'AUTO arrêté près de Reims

C'est un évadé d'un patronage de la Moselle auteur de divers méfaits

Reims, 1er. — Un Parisien de dix-sept ans, Claude Morel, évadé depuis le 28 octobre d'un patronage de Guénange (Moselle), vient d'être arrêté à Witry-les-Reims après une longue randonnée effectuée à bord d'une auto volée.

Morel avait dérobé, en effet, sur le place d'Armes, à Metz, la voiture de M. Cassin, demeurant à Hagondange, et s'était empressé de quitter la ville. Il s'était dirigé vers Bar-le-Duc.

A l'arrivée dans cette ville, ses réservoirs d'essence étant vides, Morel les fit remplir et, l'opération terminée, démarra brusquement. Le voleur, qui ne possédait pas le moindre argent, arriva à Reims dans l'après-midi. Il décida de se procurer coûte que coûte de quoi acheter quelque nourriture.

Morel immobilisa la voiture près de la gare, pénétra dans la salle des pas perdus, s'empara d'une valise dont il pensait pouvoir vendre le contenu et bondit dans l'auto avant que l'on ait pu intervenir.

Le voleur s'enfugit alors à vive allure sur la route de Reims. Il ne devait pas aller loin. A Witry-les-Reims, en effet, il eut une panne d'essence. Morel tenta de se ravitailler et renoua l'opération réussie à Bar-le-Duc. Mais le garagiste, soupçonnant les intentions du client bondit sur le marchepied de la voiture au moment où elle démarrait. Il empoigna le volant et fit si bien que l'auto heurta un arbre contre lequel elle s'immobilisa. Des passants accoururent et se saisirent du conducteur à qui une correction fut administrée. Les gendarmes, peu après, arrêtaient Morel.

UN VOLEUR D'AUTO arrêté près de Reims

C'est un évadé d'un patronage de la Moselle auteur de divers méfaits

Reims, 1er. — Un Parisien de dix-sept ans, Claude Morel, évadé depuis le 28 octobre d'un patronage de Guénange (Moselle), vient d'être arrêté à Witry-les-Reims après une longue randonnée effectuée à bord d'une auto volée.

Morel avait dérobé, en effet, sur le place d'Armes, à Metz, la voiture de M. Cassin, demeurant à Hagondange, et s'était empressé de quitter la ville. Il s'était dirigé vers Bar-le-Duc.

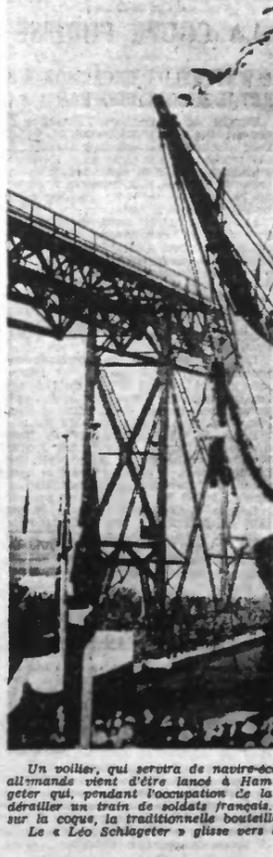
A l'arrivée dans cette ville, ses réservoirs d'essence étant vides, Morel les fit remplir et, l'opération terminée, démarra brusquement. Le voleur, qui ne possédait pas le moindre argent, arriva à Reims dans l'après-midi. Il décida de se procurer coûte que coûte de quoi acheter quelque nourriture.

Morel immobilisa la voiture près de la gare, pénétra dans la salle des pas perdus, s'empara d'une valise dont il pensait pouvoir vendre le contenu et bondit dans l'auto avant que l'on ait pu intervenir.

Le voleur s'enfugit alors à vive allure sur la route de Reims. Il ne devait pas aller loin. A Witry-les-Reims, en effet, il eut une panne d'essence. Morel tenta de se ravitailler et renoua l'opération réussie à Bar-le-Duc. Mais le garagiste, soupçonnant les intentions du client bondit sur le marchepied de la voiture au moment où elle démarrait. Il empoigna le volant et fit si bien que l'auto heurta un arbre contre lequel elle s'immobilisa. Des passants accoururent et se saisirent du conducteur à qui une correction fut administrée. Les gendarmes, peu après, arrêtaient Morel.

UN NAVIRE-ECOLE ALLEMAND vient d'être lancé

Un voilier, qui servira de navire-école aux futurs officiers de la marine allemande vient d'être lancé à Hambourg. Le voilier, qui a été construit par les chantiers de la Rhenania, fut fustillé pour avoir fait dériver un train de soldats français. C'est la mère de Schlegeler qui a brisé sur la coque, la traditionnelle bouteille de champagne. Le « Leo Schlegeler » glisse vers le mer.



Le général Weygand a inauguré à Pleurs une plaque à la mémoire du Maréchal Foch

Elle évoquera les combats victorieux de Champagne

Vitry-le-François, 1er. — Les habitants de Pleurs, petit village champenois situé en lisière des marais de Saint-Gond, ont fait apposer sur leur mairie une plaque à la mémoire du maréchal Foch, en souvenir des combats victorieux qu'il dirigea du 5 au 9 septembre 1914 autour de cette localité. Cette plaque a été inaugurée à l'occasion de la Toussaint, par le général Weygand, ancien chef d'état-major de Foch, en présence du lieutenant Bécourt-Foch, petit-fils du maréchal, et de toutes les personnalités de la région, de la municipalité, des enfants des écoles et des sociétés patriotiques de Pleurs.

Après les discours des représentants des autorités locales, le général Weygand évoqua la bataille de la Marne et rendit un vibrant hommage à la mémoire de Foch, chef incomparable, d'une énergie incomparable, jamais ne s'avoua vaincu et qui toujours força la victoire.

LA CONFERENCE POUR LA REPRESSION INTERNATIONALE DE TERRORISME

Genève, 1er. — Une conférence internationale pour la répression internationale du terrorisme s'est ouverte ce matin, à Genève, sous la présidence de M. Carton de Wiart, ministre d'Etat belge. La France est représentée par M. Basdevant, juriste, et par M. Orsay, M. Cassano, avocat général de la Cour d'appel de Paris, et M. Brincart, secrétaire d'ambassade.

La suite de l'assise, le 9 octobre 1934, du roi Alexandre de Yougoslavie et de M. Barthou, ministre des Affaires étrangères de France, la question de l'entraide internationale dans la lutte contre le terrorisme avait été soulevée par le gouvernement français devant le Conseil de la S.D.N. Celui-ci, par sa résolution du 10 décembre 1933, chargea un comité d'experts d'étudier le problème et de préparer un avant-projet de convention.

Après de nombreuses délibérations, deux projets de convention, qui sont actuellement soumis à la conférence, ont été élaborés, l'un concernant la prévention et la répression du terrorisme, l'autre la création d'une cour pénale internationale.

M. Basdevant, représentant de la France, et M. Ruiz Guinzazu, représentant de l'Argentine, ont été élus vice-présidents. La conférence a adopté son règlement intérieur et désigné M. Pellé, délégué de Roumanie, comme rapporteur.

LA CONFERENCE POUR LA REPRESSION INTERNATIONALE DE TERRORISME

Genève, 1er. — Une conférence internationale pour la répression internationale du terrorisme s'est ouverte ce matin, à Genève, sous la présidence de M. Carton de Wiart, ministre d'Etat belge. La France est représentée par M. Basdevant, juriste, et par M. Orsay, M. Cassano, avocat général de la Cour d'appel de Paris, et M. Brincart, secrétaire d'ambassade.

La suite de l'assise, le 9 octobre 1934, du roi Alexandre de Yougoslavie et de M. Barthou, ministre des Affaires étrangères de France, la question de l'entraide internationale dans la lutte contre le terrorisme avait été soulevée par le gouvernement français devant le Conseil de la S.D.N. Celui-ci, par sa résolution du 10 décembre 1933, chargea un comité d'experts d'étudier le problème et de préparer un avant-projet de convention.

Après de nombreuses délibérations, deux projets de convention, qui sont actuellement soumis à la conférence, ont été élaborés, l'un concernant la prévention et la répression du terrorisme, l'autre la création d'une cour pénale internationale.

M. Basdevant, représentant de la France, et M. Ruiz Guinzazu, représentant de l'Argentine, ont été élus vice-présidents. La conférence a adopté son règlement intérieur et désigné M. Pellé, délégué de Roumanie, comme rapporteur.

LA CONFERENCE POUR LA REPRESSION INTERNATIONALE DE TERRORISME

Genève, 1er. — Une conférence internationale pour la répression internationale du terrorisme s'est ouverte ce matin, à Genève, sous la présidence de M. Carton de Wiart, ministre d'Etat belge. La France est représentée par M. Basdevant, juriste, et par M. Orsay, M. Cassano, avocat général de la Cour d'appel de Paris, et M. Brincart, secrétaire d'ambassade.

La suite de l'assise, le 9 octobre 1934, du roi Alexandre de Yougoslavie et de M. Barthou, ministre des Affaires étrangères de France, la question de l'entraide internationale dans la lutte contre le terrorisme avait été soulevée par le gouvernement français devant le Conseil de la S.D.N. Celui-ci, par sa résolution du 10 décembre 1933, chargea un comité d'experts d'étudier le problème et de préparer un avant-projet de convention.

Après de nombreuses délibérations, deux projets de convention, qui sont actuellement soumis à la conférence, ont été élaborés, l'un concernant la prévention et la répression du terrorisme, l'autre la création d'une cour pénale internationale.

M. Basdevant, représentant de la France, et M. Ruiz Guinzazu, représentant de l'Argentine, ont été élus vice-présidents. La conférence a adopté son règlement intérieur et désigné M. Pellé, délégué de Roumanie, comme rapporteur.

LA CONFERENCE POUR LA REPRESSION INTERNATIONALE DE TERRORISME

Genève, 1er. — Une conférence internationale pour la répression internationale du terrorisme s'est ouverte ce matin, à Genève, sous la présidence de M. Carton de Wiart, ministre d'Etat belge. La France est représentée par M. Basdevant, juriste, et par M. Orsay, M. Cassano, avocat général de la Cour d'appel de Paris, et M. Brincart, secrétaire d'ambassade.

La suite de l'assise, le 9 octobre 1934, du roi Alexandre de Yougoslavie et de M. Barthou, ministre des Affaires étrangères de France, la question de l'entraide internationale dans la lutte contre le terrorisme avait été soulevée par le gouvernement français devant le Conseil de la S.D.N. Celui-ci, par sa résolution du 10 décembre 1933, chargea un comité d'experts d'étudier le problème et de préparer un avant-projet de convention.

Après de nombreuses délibérations, deux projets de convention, qui sont actuellement soumis à la conférence, ont été élaborés, l'un concernant la prévention et la répression du terrorisme, l'autre la création d'une cour pénale internationale.

M. Basdevant, représentant de la France, et M. Ruiz Guinzazu, représentant de l'Argentine, ont été élus vice-présidents. La conférence a adopté son règlement intérieur et désigné M. Pellé, délégué de Roumanie, comme rapporteur.

LA CONFERENCE POUR LA REPRESSION INTERNATIONALE DE TERRORISME

Genève, 1er. — Une conférence internationale pour la répression internationale du terrorisme s'est ouverte ce matin, à Genève, sous la présidence de M. Carton de Wiart, ministre d'Etat belge. La France est représentée par M. Basdevant, juriste, et par M. Orsay, M. Cassano, avocat général de la Cour d'appel de Paris, et M. Brincart, secrétaire d'ambassade.

La suite de l'assise, le 9 octobre 1934, du roi Alexandre de Yougoslavie et de M. Barthou, ministre des Affaires étrangères de France, la question de l'entraide internationale dans la lutte contre le terrorisme avait été soulevée par le gouvernement français devant le Conseil de la S.D.N. Celui-ci, par sa résolution du 10 décembre 1933, chargea un comité d'experts d'étudier le problème et de préparer un avant-projet de convention.

Après de nombreuses délibérations, deux projets de convention, qui sont actuellement soumis à la conférence, ont été élaborés, l'un concernant la prévention et la répression du terrorisme, l'autre la création d'une cour pénale internationale.

M. Basdevant, représentant de la France, et M. Ruiz Guinzazu, représentant de l'Argentine, ont été élus vice-présidents. La conférence a adopté son règlement intérieur et désigné M. Pellé, délégué de Roumanie, comme rapporteur.

LA CONFERENCE POUR LA REPRESSION INTERNATIONALE DE TERRORISME

Genève, 1er. — Une conférence internationale pour la répression internationale du terrorisme s'est ouverte ce matin, à Genève, sous la présidence de M. Carton de Wiart, ministre d'Etat belge. La France est représentée par M. Basdevant, juriste, et par M. Orsay, M. Cassano, avocat général de la Cour d'appel de Paris, et M. Brincart, secrétaire d'ambassade.

La suite de l'assise, le 9 octobre 1934, du roi Alexandre de Yougoslavie et de M. Barthou, ministre des Affaires étrangères de France, la question de l'entraide internationale dans la lutte contre le terrorisme avait été soulevée par le gouvernement français devant le Conseil de la S.D.N. Celui-ci, par sa résolution du 10 décembre 1933, chargea un comité d'experts d'étudier le problème et de préparer un avant-projet de convention.

Après de nombreuses délibérations, deux projets de convention, qui sont actuellement soumis à la conférence, ont été élaborés, l'un concernant la prévention et la répression du terrorisme, l'autre la création d'une cour pénale internationale.

M. Basdevant, représentant de la France, et M. Ruiz Guinzazu, représentant de l'Argentine, ont été élus vice-présidents. La conférence a adopté son règlement intérieur et désigné M. Pellé, délégué de Roumanie, comme rapporteur.

LA CONFERENCE POUR LA REPRESSION INTERNATIONALE DE TERRORISME

Genève, 1er. — Une conférence internationale pour la répression internationale du terrorisme s'est ouverte ce matin, à Genève, sous la présidence de M. Carton de Wiart, ministre d'Etat belge. La France est représentée par M. Basdevant, juriste, et par M. Orsay, M. Cassano, avocat général de la Cour d'appel de Paris, et M. Brincart, secrétaire d'ambassade.

La suite de l'assise, le 9 octobre 1934, du roi Alexandre de Yougoslavie et de M. Barthou, ministre des Affaires étrangères de France, la question de l'entraide internationale dans la lutte contre le terrorisme avait été soulevée par le gouvernement français devant le Conseil de la S.D.N. Celui-ci, par sa résolution du 10 décembre 1933, chargea un comité d'experts d'étudier le problème et de préparer un avant-projet de convention.

Après de nombreuses délibérations, deux projets de convention, qui sont actuellement soumis à la conférence, ont été élaborés, l'un concernant la prévention et la répression du terrorisme, l'autre la création d'une cour pénale internationale.

M. Basdevant, représentant de la France, et M. Ruiz Guinzazu, représentant de l'Argentine, ont été élus vice-présidents. La conférence a adopté son règlement intérieur et désigné M. Pellé, délégué de Roumanie, comme rapporteur.

LA CONFERENCE POUR LA REPRESSION INTERNATIONALE DE TERRORISME

Genève, 1er. — Une conférence internationale pour la répression internationale du terrorisme s'est ouverte ce matin, à Genève, sous la présidence de M. Carton de Wiart, ministre d'Etat belge. La France est représentée par M. Basdevant, juriste, et par M. Orsay, M. Cassano, avocat général de la Cour d'appel de Paris, et M. Brincart, secrétaire d'ambassade.

La suite de l'assise, le 9 octobre 1934, du roi Alexandre de Yougoslavie et de M. Barthou, ministre des Affaires étrangères de France, la question de l'entraide internationale dans la lutte contre le terrorisme avait été soulevée par le gouvernement français devant le Conseil de la S.D.N. Celui-ci, par sa résolution du 10 décembre 1933, chargea un comité d'experts d'étudier le problème et de préparer un avant-projet de convention.

Après de nombreuses délibérations, deux projets de convention, qui sont actuellement soumis à la conférence, ont été élaborés, l'un concernant la prévention et la répression du terrorisme, l'autre la création d'une cour pénale internationale.

M. Basdevant, représentant de la France, et M. Ruiz Guinzazu, représentant de l'Argentine, ont été élus vice-présidents. La conférence a adopté son règlement intérieur et désigné M. Pellé, délégué de Roumanie, comme rapporteur.

LA CONFERENCE POUR LA REPRESSION INTERNATIONALE DE TERRORISME

Genève, 1er. — Une conférence internationale pour la répression internationale du terrorisme s'est ouverte ce matin, à Genève, sous la présidence de M. Carton de Wiart, ministre d'Etat belge. La France est représentée par M. Basdevant, juriste, et par M. Orsay, M. Cassano, avocat général de la Cour d'appel de Paris, et M. Brincart, secrétaire d'ambassade.

La suite de l'assise, le 9 octobre 1934, du roi Alexandre de Yougoslavie et de M. Barthou, ministre des Affaires étrangères de France, la question de l'entraide internationale dans la lutte contre le terrorisme avait été soulevée par le gouvernement français devant le Conseil de la S.D.N. Celui-ci, par sa résolution du 10 décembre 1933, chargea un comité d'experts d'étudier le problème et de préparer un avant-projet de convention.

Après de nombreuses délibérations, deux projets de convention, qui sont actuellement soumis à la conférence, ont été élaborés, l'un concernant la prévention et la répression du terrorisme, l'autre la création d'une cour pénale internationale.

M. Basdevant, représentant de la France, et M. Ruiz Guinzazu, représentant de l'Argentine, ont été élus vice-présidents. La conférence a adopté son règlement intérieur et désigné M. Pellé, délégué de Roumanie, comme rapporteur.

LA CONFERENCE POUR LA REPRESSION INTERNATIONALE DE TERRORISME

Genève, 1er. — Une conférence internationale pour la répression internationale du terrorisme s'est ouverte ce matin, à Genève, sous la présidence de M. Carton de Wiart, ministre d'Etat belge. La France est représentée par M. Basdevant, juriste, et par M. Orsay, M. Cassano, avocat général de la Cour d'appel de Paris, et M. Brincart, secrétaire d'ambassade.

La suite de l'assise, le 9 octobre 1934, du roi Alexandre de Yougoslavie et de M. Barthou, ministre des Affaires étrangères de France, la question de l'entraide internationale dans la lutte contre le terrorisme avait été soulevée par le gouvernement français devant le Conseil de la S.D.N. Celui-ci, par sa résolution du 10 décembre 1933, chargea un comité d'experts d'étudier le problème et de préparer un avant-projet de convention.

Après de nombreuses délibérations, deux projets de convention, qui sont actuellement soumis à la conférence, ont été élaborés, l'un concernant la prévention et la répression du terrorisme, l'autre la création d'une cour pénale internationale.

M. Basdevant, représentant de la France, et M. Ruiz Guinzazu, représentant de l'Argentine, ont été élus vice-présidents. La conférence a adopté son règlement intérieur et désigné M. Pellé, délégué de Roumanie, comme rapporteur.

LA CONFERENCE POUR LA REPRESSION INTERNATIONALE DE TERRORISME

Genève, 1er. — Une conférence internationale pour la répression internationale du terrorisme s'est ouverte ce matin, à Genève, sous la présidence de M. Carton de Wiart, ministre d'Etat belge. La France est représentée par M. Basdevant, juriste, et par M. Orsay, M. Cassano, avocat général de la Cour d'appel de Paris, et M. Brincart, secrétaire d'ambassade.

La suite de l'assise, le 9 octobre 1934, du roi Alexandre de Yougoslavie et de M. Barthou, ministre des Affaires étrangères de France, la question de l'entraide internationale dans la lutte contre le terrorisme avait été soulevée par le gouvernement français devant le Conseil de la S.D.N. Celui-ci, par sa résolution du 10 décembre 1933, chargea un comité d'experts d'étudier le problème et de préparer un avant-projet de convention.

Après de nombreuses délibérations, deux projets de convention, qui sont actuellement soumis à la conférence, ont été élaborés, l'un concernant la prévention et la répression du terrorisme, l'autre la création d'une cour pénale internationale.

M. Basdevant, représentant de la France, et M.